

SALAIRES

Octobre 2022



Prélude à la NAO 2023

Pour faire suite à l'échec de la NAO 2022, nous avons sans cesse demandé la réouverture d'une négociation sur les salaires.

La négociation s'est conclue le 19 octobre 2022. Un accord a été signé par toutes les organisations syndicales de l'entreprise.

Nous avons obtenu :

- Une augmentation générale de + 2,5 % des salaires de base, à compter du 1er octobre 2022, pour tous (y compris pour les cadres dont la rémunération est inférieure à 5 SMIC)
- Une Prime de Partage de la Valeur de 400 euros à tous les salariés dont le salaire de base est inférieur ou égal à 3 SMIC (soit 5 037 € brut par mois). Cette prime sera versée au mois de novembre 2022.

Ces mesures constituent un geste significatif mais ne suffisent pas à combler l'inflation galopante subie par les salariés.

Dans sa publication du 14 octobre 2022, l'INSEE indique que « *En septembre 2022, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution augmentent de 8,9 % sur un an* ».

Pour combler cet écart, nous comptons sur le soutien et la mobilisation des salariés pour la NAO 2023 en janvier.

Réagissez, défendez-vous, syndiquez-vous !

Rejoignez la CGT